

HUIT CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Pour un
**milieu
commu-
nautaire**
**UNI^{et}
FORT**

troccqm

ÊTRE UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Loi sur les compagnies
partie III (page 5)



ÊTRE ENRACINÉ DANS LA COMMUNAUTÉ

Faire preuve d'ouverture sur la communauté, être actif au sein de celle-ci et chercher à être partie prenante de son développement et de l'amélioration de son tissu social. (page 7)

ENTREtenir UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

L'organisme recherche activement l'engagement de ses membres ou des personnes qui bénéficient de ses services ou de son intervention. L'organisme favorise la participation de ses membres et leur permet de se faire entendre et de s'exprimer. (page 9)



ÊTRE LIBRE DE DÉTERMINER SA MISSION, SES APPROCHES, SES PRATIQUES ET SES ORIENTATIONS



La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte de la volonté de ses membres et de ses administrateurs qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques. Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son expertise. (page 14)

AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ

L'organisme doit émaner de la volonté d'une communauté ou d'un groupe de citoyennes ou de citoyens de s'organiser autour d'une problématique donnée. (page 16)



POURsuivre UNE MISSION SOCIALE PROPRE À L'ORGANISME ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

Les modes d'intervention favorisés visent à développer la capacité individuelle et collective d'agir et à déclencher un processus d'appropriation, de reprise du pouvoir et de prise en charge par rapport à une situation problématique.

La **transformation sociale** est le résultat recherché de ce processus qui fait largement appel à la sensibilisation, à l'information, à l'éducation populaire et à la défense collective des droits. (page 19)

FAIRE PREUVE DE PRATIQUES CITOYENNES ET D'APPROCHES LARGES AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DES PROBLÉMATIQUES ABORDÉES



L'approche de l'organisme comporte une dimension collective. Il met en pratique une approche globale d'intervention.

L'organisme travaille en collaboration et en solidarité avec d'autres ressources du milieu, en vue de réaliser son approche globale. (page 21)

ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

L'organisme, par sa mission et ses documents constitutifs, est libre de déterminer la composition de son conseil d'administration.

Celui-ci, comme le prévoient les règlements de l'organisme, est indépendant du réseau public et des autres bailleurs de fonds. (page 23)